

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Projet d'Amélioration Travaux d'électrification des zones périurbaines et rurales PAMACEL
RAPPORT SEMESTRIEL DE MISE EN OEUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIALES¹



PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT

JANVIER A JUIN 2023

TABLE DES MATIERES

1. Résumé -----	4
2. Introduction -----	7
3. État d'avancement de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et des impacts [du début du projet à la fin de la période de rapportage] -----	10
3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES -----	10
3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée -----	10
3.2.1 Evaluation environnementale et sociale -----	10
3.2.2 État des mesures d'atténuation -----	19
3.2.3 Autres préoccupations spécifiques -----	31
4. Exigences administratives et autres applicables -----	33
5. Renforcement des capacités -----	33
6. Conclusion et recommandations -----	34
7. Annexes -----	39

LISTE DES ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
BT	Base Tension
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
DI	Déchets inertes
DD	Déchets dangereux
DND	Déchets non dangereux
DREEC	Division Régionale de L'Environnement et des Etablissements Classés
EPI	Equipement de Protection individuelle
ESSH	Spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène
HTA	Haute Tension A
HTB	Haute Tension B
IRTSS	Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale
IST	Infections sexuellement transmissibles
MST	Maladies sexuellement transmissibles
PAPs	Personnes Affectés par le Projet
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PEHS	Pan Environnemental, Hygiène et Sécurité
PPHSS	Plan de Protection hygiène, santé-sécurité
PSE	Plan Sénégal Emergent
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

➤ RÉSUMÉ

- **Bref aperçu du projet (résumé des principaux travaux physiques, source de financement, catégorie E&S) :**

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)² et environ 40% en milieu rural. Cette situation est liée à un déficit de production énergétique et à un faible maillage du réseau électrique sur le territoire national. A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;
- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- la croissance rapide des zones d'habitations et des demandes d'extension des réseaux ;
- etc.

Face à cette situation, les autorités nationales ont intégré comme axe prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. Ce défi doit être relevé par la société nationale d'électricité (SENELEC), qui a mis en place parmi d'autres projets, le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL).

Le PAMACEL est extrait du « Programme d'accès universel à l'électricité » mis en place en 2017 par Senelec et qui relève à son tour de son plan stratégique à l'horizon 2020 dénommé « Plan YEESEL SENELEC 2020».

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il a pour objectifs de :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones péri-urbaines et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

- **Catégorisation environnementale**

Selon l'évaluation Environnementale et Sociale assortie d'un CGES réalisée lors de la formulation, le programme est classé en **catégorie 2** selon le SSI de la BAD.

²Base de données de la Banque Mondiale

- **Composantes techniques du projet**

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 Kva

- **Enumération des documents de sauvegarde E&S préparés et publiés par l'Emprunteur et la Banque :**

1. Evaluation Environnementale Stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale en Aout 2018
2. Directives Environnementales Sociales et Sécuritaires des Travaux dans les régions de Fatick, Kaolack & Kaffrine Avril 2021
3. Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise (PGES-E) du Projet amélioration de l'Accès à l'Electricité dans les zones péri-urbaines et rurales « PAMACEL ». Construction réseaux MT/BT / Délégation Régionale Centre (Fatick-Kaolack-Kaffrine).

- **Avancement du projet et des travaux d'investissement notamment ceux sujets à sauvegarde E&S :**

Sur le terrain, aucun investissement relatif au volet Environnement & Social n'a été noté lors des missions de suivi et dans les rapports de surveillance transmis par l'Entreprise.

Sur le plan institutionnel, les seuls investissements notés sont l'acquisition de matériels informatiques pour les services régionaux de l'Environnement de la zone du programme (03 machines et 03 imprimantes).

Sensibilisation communautaire : des activités d'information sur le démarrage, les opportunités du projet et les risques liés aux travaux ont déjà été réalisées dans la région de Kaolack et doivent se poursuivre dans les régions de Kaffrine et de Fatick.

- **Mise à jour sur la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans le précédent rapport périodique :**

La plupart des recommandations ne sont pas mises en œuvre.

Aucun avancement sur les recommandations liées à l'installation et au fonctionnement de la base vie a n'a été noté.

Commenté [NFM1]: Le consultant doit proposer des actions qui vont pousser l'entreprise en charge des travaux de mettre en œuvre ces recommandations

Le Cabinet Hpr-Ank constate que l'entreprise n'a pas respecté les recommandations liées à la mise en place de la base conformément au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de Chantier.

Commenté [NFM2]: Le constat de HPR renvoi à la mise en place de quelle base.??? La phrase semble incomplète

- Principaux points de rapportage en cohérence avec les indicateurs clés de performance (ICP) du PGES, pour la période rapportée et sous forme de tableau [documentation administrative et contractuelle, capacité E&S à tous les niveaux (contractant, CEP, etc.), incidents/accidents, gestion des réclamations, etc.)] :

Réglementation nationale	Niveau de respect de la réglementation : <ul style="list-style-type: none">- Environnementale- Forestière- Travail
Mesures Environnementales	Gestion des pollutions & nuisances Gestion des déchets
Mesures sociales	<ul style="list-style-type: none">- Information et implication des parties prenantes- Compensation des PAPs- Recrutement au niveau local- Accompagnement social
Mesures sécuritaires	<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité et Port des EPI- Disponibilité des EPC- Respect des procédures sécuritaires

- Progrès global dans le respect des obligations E&S telles que définies dans la convention de financement :

Quelques progrès ont été notés lors de la mission effectuée sur le terrain, notamment en ce qui concerne la mise en place des mesures sécuritaires pour les travailleurs et les riverains.

Commenté [NFM3]: Il serait bien de cité les progrès réalisés et évaluer le niveau de réalisation de ces dits progrès

➤ INTRODUCTION

- Brève description du projet (contexte, objectifs, catégorie E&S, composantes et activités sujettes à sauvegarde E&S, localisation des sites de travaux sur carte si possible, sources de financement, contrats de travaux, entrepreneur, maître d'ouvrage délégué, contrôleur de travaux, etc.) :

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)³ et environ 40% en milieu rural. Cette situation est liée à un déficit de production énergétique et à un faible maillage du réseau électrique sur le territoire national. A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;
- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- etc.

Face à cette situation, les autorités nationales ont intégré comme axe prioritaire du Plan Sénégal Émergent (PSE), l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. Ce défi doit être relevé par la société nationale d'électricité (SENELEC), qui a mis en place le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL).

Le PAMACEL est extrait du « Programme d'accès universel à l'électricité » mis en place en 2017 par Senelec et qui relève à son tour de son plan stratégique à l'horizon 2020 dénommé « Plan YEESEL SENELEC 2020 ».

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il a pour objectifs de :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones périurbaines et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

- Composantes techniques du projet

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

³Base de données de la Banque Mondiale

Tableau 2 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 kVA

- Les entreprises en charge des travaux :**

Les travaux au niveau des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine englobent 229 localités et sont réalisés par CEGELEC.

- Principales activités prévues/entreprises au cours de la période considérée, et en particulier celles ayant des implications E&S :**

Activités	Implication sur le Plans E&S
<u>Inventaire d'espèces forestières de la région de kaolack dans le cadre du protocole Eaux et Forêts/Senelec</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'arbre à statut particulier ; - Méthode d'abattage à adopter pour les arbres situés près des habitations ; - Risque d'accidents de travail (chute d'arbre sur des personnes et des biens) ; - Information des populations sur les activités d'abattage des arbres ;
Libération des emprises	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biens sur les emprises - Production de déchets verts
Implantation des Pylônes	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accident - Nuisances divers (Production de déchets : laitance, etc.) - Risque de chute, de heurt et collision
Tirage des lignes / câbles & Raccordement au réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accident

- Calendrier actualisé des travaux :**

Un calendrier hebdomadaire est envoyé par CEGELEC pour présenter les activités à dérouler

- Objectifs du rapport :**

Les objectifs du rapport sont entre autres :

- la vérification des autorisations administratives (conformités et déclarations administratives, etc.) ;
- la vérification du niveau de respect des engagements pris par CEGELEC dans la mise en œuvre des Directives environnementales et sociales et des recommandations du

rapport d'évaluation environnementale stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale validées par le Ministère en charge de l'Environnement et la Banque Africaine de Développement.

- **Rappel des actions pendantes/en retard par rapport à la période précédente :**

- Déclaration de la base chantier de Ndiagnel à la DREEC de Kaolack
- Déclaration des contrats de travail du personnel à l'IRTSS
- Non-respect de plan d'installation de la base chantier (mitoyenneté de la base chantier avec l'école de Ndiagnel)
- Absence d'un plan de circulation et de panneau de signalisation
- Absence de panneau indicatif de la base chantier
- Absence de convention avec une structure de santé
- Absence de technicien de surface au niveau de la base chantier
- Absence de panneaux de signalisation dans les zones de travail
- Absence de renouvellement des articles manquants de la trousse de premier secours
- Absence d'extincteur fonctionnel au niveau de la base chantier
- Absence de rétention pour le groupe électrogène
- Absence de transmission des documents suivants conformément au PGES :
 - Procédure de levage et Permis de travail
 - Registre des plaintes (Griefs enregistrés)
- Documents reçu
 - la liste du personnel (Avec Nom Prénom, fonction, Provenance)
 - Fiche de quart d'heure de sécurité
 - Registre d'accident & Incident
 - Plan d'urgence
 - Politique QSE
 - Rapport de vérification périodique générale (Camion grue)
 - Rapports des situations dangereuses

➤ ***ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS [DU DÉBUT DU PROJET À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RAPPORTAGE]***

3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Au niveau de Sénélec, la Cellule d'exécution du Projet dispose d'un expert E&S mis à sa disposition par le Département Qualité Sécurité et Environnement (DQSE) de Sénélec. Cet expert dispose des compétences, de la qualification requise et des moyens matériels / logistiques pour la supervision sur le terrain.

Sur le terrain, les rencontres avec la mission de contrôle (Solener technologie), le personnel de l'entreprise(CEGELEC) et la division régionale de l'environnement ainsi que les visites de la zone des travaux ont permis de noter des points positifs (présence d'expert E&S), des lacunes et des entorses liées :

- Non-respect de la réglementation ICPE pour l'entreprise : installation de la base chantier à proximité d'une école ;
- De façon générale : la procédure de communication entre le projet et la DREEC de Kaolack doit continuer.

Commenté [NFM4]: Voir comment déplacer la base chantier

Cette situation se traduit sur le terrain par :

- Des emprises à libérer (la procédure d'identification et d'évaluation des impenses est lancée) ;
- L'implantation de la base chantier à proximité de l'école de Ndiagnel dans la commune de Socé.

• Quelles sont les contraintes à la réalisation des questions ci-dessus?

Les contraintes sont essentiellement liées à un faible niveau de partage d'information avec les services techniques notamment la DREEC.

3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée

3.2.1 Évaluation environnementale et sociale.

Cette section répond aux préoccupations suivantes :

- Toutes les évaluations supplémentaires des risques et des impacts ont-elles été effectuées, traitées comme requis par l'accord de financement, puis les mesures incluses dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats avant le début des travaux ? (Ex. Évaluation E&S des sites de camping, des bancs d'emprunt, des carrières, des changements de corridors/alignements/nouveaux sites, des infrastructures associées/connexes, etc., y compris des consultations connexes).

Le travail environnemental effectué lors de la formulation a permis de définir : (i) une amélioration de l'organisation du travail sur le plan E&S (registre de plainte, registre d'incident/accidents, registre des déchets, etc. ; (ii) un travail environnemental à faire avant le démarrage des travaux notamment le screening environnemental et social avec l'information et la consultation des parties prenantes.

Lors du suivi, il a été juste noté une information de quelques parties prenantes notamment les Autorités Administratives et services techniques(documenté), et des visites de site (non documentées) des chefs de village, dignitaire, imam pour informer sur le projet et prise de contacts. Certains concessionnaires ont été informés comme la Sen'Eau à qui l'entreprise sollicite généralement les plans de réseau afin d'éviter les dommages potentiels sur le réseau d'eau potable.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, elles avaient débuté par la région de Kaolack avec la participation des autorités locales (Maire de la commune, Chef de village ; Représentant de l'ASC, les « Badièmes Gokh » concernés, de la SENELEC et de l'ingénieur conseil SOLENER.

La poursuite des activités de sensibilisation communautaire sur le projet s'est faite dans la région de Fatick avec la participation des autorités locales (Maire de la commune, Chef de village ; Représentant de l'ASC, les « Badièmes Gokh » concernés, de la SENELEC. Cette mission s'est déroulée du 10 au 11 Novembre 2022.

La DREEC de Kaolack confirme qu'elle n'a toujours pas reçu la carte d'implantation de la base chantier et attend de visiter et d'apprécier le site.

Les chefs de villages rencontrés lors des visites de terrain sont très satisfaits des travaux et manifestent leur enthousiasme par un accueil chaleureux de l'entreprise des travaux. Ils témoignent également de leur disponibilité pour accompagner le projet et assurent que tout se déroule sans incidents. Aussi, ils ont témoigné du recrutement de certains villageois par le projet.

Lors des discussions avec les équipes de l'entreprise sur le terrain, ceux-ci ont affirmé qu'ils avaient des contrats de travail sans préciser la durée de ces contrats.

- Point des activités mises en œuvre au cours de la période de rapportage et concernant l'audit annuel de la performance environnementale et sociale et, le cas échéant, les audits d'achèvement du PAR (préparation et validation des TDR, recrutement d'un consultant indépendant, soumission du rapport correspondant)⁴.**

L'inventaire des espèces forestières dans le cadre de la libération des emprises a été réalisé dans la région de Kaolack durant le mois de juillet 2022 avec notamment la présence de la SENELEC, des services des Eaux et Forêts et du cabinet de contrôle Solener Technologies. Certains axes n'ont pas pu être parcourus faute de données de localisation et feront l'objet d'une mission ultérieure. Au total 158 arbres sont à abattre pour un montant 1 656 000 FCFA et 159 espèces seront élaguées. Ces activités se poursuivront dans les régions de Fatick et de Kaffrine.

⁴ L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des audits d'achèvement ES et PAR doivent être documentés sous l'état de la mise en œuvre des activités du PGES

Commenté [NFM5]: A renseigner

Commenté [NFM6]: A renseigner

Commenté [NFM7]: Quelles communes ???

Commenté [NFM8]: Très subjectif il manque des données chiffrées pour mieux étayer

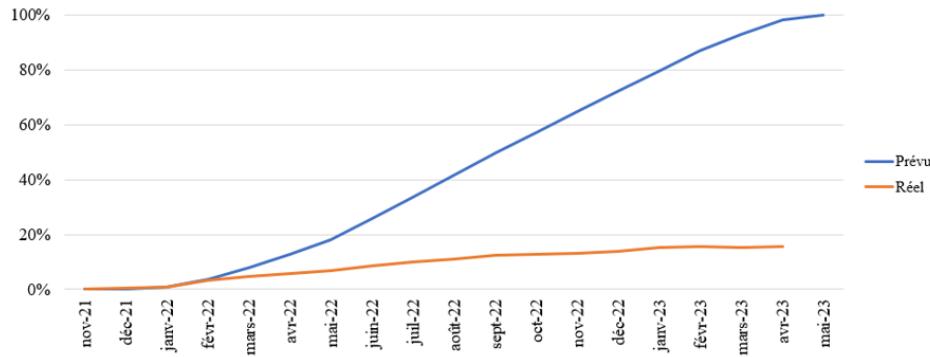
Commenté [NFM9]: Ces données sont celles collectées lors de la mission d'inventaire. Le rapport doit être annexé à ce présent rapport, mais pour les données réels du terrain elles seront différentes

Commenté [NFM10R9]: Le montant des taxes d'abattages sont pris en compte par la convention et l'avenant qui lie Senelec et la DEFCCS , elle ne doit pas figurer dans ce rapport

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PROJET PAMACEL EN FIN AVRIL 2023

Avancements physiques globaux

Commenté [NFM11]: Il serai bien de présenter plusieurs états d'avancement tous les 3 mois, Janvier point 0 Mars (3 mois après) et (3 mois après) au mois de Juin



(source : CEGELEC, Avril 2023)

Avancement des travaux sur site LOT 1 construction HTA/BT dans 229 villages

➤ Etudes

DESIGNATION	UNITE	Scope	Sites disponibles	AVANCEMENT 09/01/2023	AVANCEMENT PROJETE FIN 01/23
Levées topographiques (Fonds de plans des villages)	Postes H61	229	200 (279 villages)	198 (99%)	200 (100%)
Transmission de plans Itinéraires (Validés)	km		299	298 (99,39%)	300 (100%)
Profils en long (Validés)	km	488	299		
Calculs mécaniques (Validés)	km		299	281 (93,98%)	299 (100%)
Piquetage MT/BT (réceptionnés)	Postes H61	229	200	56 (28%)	58 (29%)
Plan réseau BT (Validés)	U			99%	100%
Calculs BT (Validés)	U	229	200		
Carnets de piquetage BT	U			99%	100%
AVANCEMENT				91,09%	92,90%

(source : CEGELEC, AVRIL 2023)

AVANCEMENT PHYSIQUE DES TRAVAUX LOT 1 : Construction de réseaux MT/BT

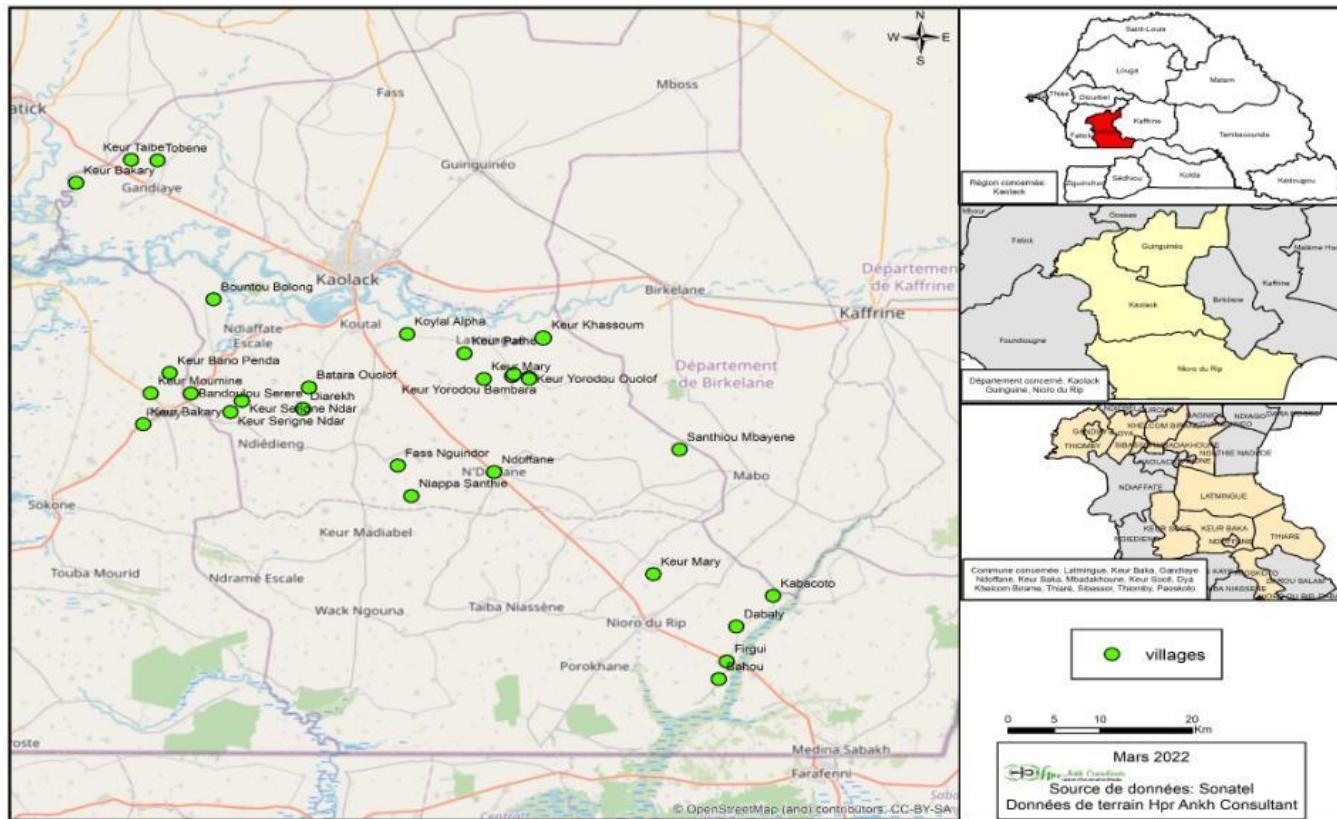
➤ Travaux:

- ➔ *Implantation de poteaux BT, notamment dans les communes de Dabaly, Toubacouta&Médina Sabakh*
 - 56 sites depuis le début du projet
 - Total de **239** poteaux BT implantés sur le mois Ecoulé
 - Cumul de **3033** poteaux BT implantés dans le projet
 - Prévision d'un cumul **3272** poteaux BT implantés d'ici le 31/01/2023

- ➔ *Implantation de poteaux MT*
 - Total de **05** poteaux MT implantés sur le mois Ecoulé
 - Cumul de **209** poteaux MT implantés dans le projet
 - Prévision d'un cumul **215** poteaux MT implantés d'ici le 31/01/2023

- ➔ *Livraison de matériels sur site : Lanternes LED, Câbles torsadés, Armements MT, Accessoires BT/EP, Coffrets EP, DHP ...*

CARTE DE LOCALISATION DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET



☞ Contraintes

- ⇒ *Impraticabilité des villages due aux pluies*
- ⇒ *Sites visités par CEGELEC puis entamés en travaux par EXCELLEC*
 - *17 postes H61 (27 villages) soit 62 kms de réseau MT projeté*
 - *Sites dont les études sont réalisées et validées (Cas de Koupethie Nianguène, Darou Nahim, Keur Amath Ngonéetc)*
 - *SENELEC doit transmettre à CEGELEC une liste de villages (de remplacement)*

A ce jour 197 H61 disponibles / 229, soit un total de 276 villages

- ⇒ *Sites dont les études sont réalisées et suspendues (commune de NDIEDIENG)*
 - *5 H61 (6 villages) soit 8 kms de réseau projeté*
- ⇒ *Dispersion des poteaux dans les divers sites (Impossibilité de finaliser certains villages)*

- Tous les permis/licences/certificats nationaux et assurances requis [EPA, bureau des usines, municipalités / autorités locales, service d'incendie, autorisations liées aux ressources naturelles (eau, matériaux, etc.), santé et sécurité au travail/main-d'œuvre le cas échéant, assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers et assurance contre les accidents du travail, etc.] étaient-ils obtenus avant le début de tous travaux y relatifs ? Sinon, pourquoi et quels sont les risques, conséquences et correctifs ?
 - ⇒ Aucune autorisation environnementale (autorisation ICPE) enregistrée ;
 - ⇒ Aucune autorisation relative à l'inspection du Travail enregistrée (Déclaration d'ouverture de chantier, approbation des contrats par l'inspection du Travail, validation du plan de sécurité).
 - ⇒ Aucune convention avec une structure sanitaire pour la prise en charge du personnel

De manière globale, le chantier ne dispose pas d'une autorisation administrative sur les Plans HSE. Cette situation place le chantier en **infraction du point de vue des différentes réglementations** et peut être à l'origine d'un arrêt des travaux en cas de contrôle des travaux par les services techniques de l'État.

Des demandes d'autorisation ont été déposées au niveau des services des Eaux et forêts des régions concernées en plus de la convention qui lie Senelec à la Direction Nationale des eaux et forêts. De ce fait les autorisations sectorielles sont obtenues pour permettre à la Senelec d'être conforme et de réaliser les travaux sans entraver la réglementation forestière.

Un point a été fait sur les documents disponibles à ce jour.

Commenté [NFM12]: Les autorisations sont disponibles et vous seront transmises

Documents reçus	Documents en attente
- Fiche de quart d'heure de sécurité - Les rapports d'accident/Incident & Situations dangereuses	- Déclaration de la base chantier à la DREEC de Kaolack - Convention avec la structure de santé - Permis d'occuper de la base chantier

<ul style="list-style-type: none"> - Check list Inspection de la grue - La Politique QSE de l'entreprise ; - Avancement des travaux en Octobre 2022 ; - La liste du personnel de l'entreprise ; - Le Plan d'urgence - Les documents ICPE de la base chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse • Plan d'installation • Plan de situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication
---	---

Rappel des Permis et autorisations avant le démarrage des travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis, autorisations et accords nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet :

- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale et le service forestier pour l'abattage d'arbres sur les emprises ;
- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale pour l'occupation de la base chantier ;
- Déclaration d'ouverture de chantier auprès de l'IRTSS ;
- Déclaration/information aux DREEC pour l'ouverture et l'exploitation d'une base chantier ;
- Déclaration d'exploitation d'ICPE auprès des DREEC ;
- Enquêtes et autorisations des gestionnaires de réseaux (SONES, SONATEL, ADIE, etc.) pour avoir la bonne information sur ces réseaux enterrés (évitement des dommages aux infrastructures et désagréments aux clients et usagers).

Tableau 1: Permis Autorisation avant le démarrage des travaux (Actualisation Juin 2022)

Nature de l'autorisation / Déclaration	Instance administrative en charge de la délivrance de l'autorisation ou du dépôt de la déclaration	Obtenus (Date de délivrance / Dépôt)	Observation
Déclaration de la base chantier	DREEC	NON	
Règlement intérieur	IRTSS	NON	La politique QSE est différent du règlement intérieur
Convention avec une structure sanitaire		NON	La plus proche de préférence
Déclaration des contrats de travail	IRTSS	OUI	Absence de preuve

			Non transmis au Cabinet)
Autorisations de conduites des engins (Permis & Habilitation)	Directeur d'agence	OUI	Absence de preuve Non transmis au Cabinet)
Autorisation d'abattage (Permis de coupe)	IREF	OUI	

A ce stade du projet le Cabinet invite l'entreprise à présenter un plan d'action d'acquisition ou d'obtention des autorisations / Permis / Convention requis. Ce plan devrait permettre au Cabinet Hpr Ankh d'identifier les contraintes auxquelles l'entreprise est confrontée et éventuellement voire l'accompagnement pour boucler les procédures en souffrances.

En ce qui concerne l'acquisition des autorisations / Permis / Conventions, nous signalons que les activités du projet n'ont pas nécessité le déclenchement de la procédure de signature d'autorisation. Le Cabinet Hpr Ankh rappelle à l'entreprise Cegelec de s'acquitter des autorisations préalables au bon déroulement des travaux.

Pour les mesures qui étaient prévues ou dues mais qui n'ont pas été mises en œuvre, veuillez fournir une justification et les mesures à prendre, y compris les délais d'exécution.

Pour une mise en conformité, il a été demandé à l'Entreprises de régulariser sa situation administrative dans les trente (30) jours suivant la réception des rapports mensuels afin de disposer des autorisations ci-dessous

Tableau 2: Réglementation des autorisations et permis et/ou convention requis

Type d'autorisation / Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
Déclaration d'exploitation d'une ICPE	<p>La demande doit contenir une demande adressée au ministre chargé de l'Environnement contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le nom, le (s) prénom (s) et le domicile du demandeur s'il s'agit d'une personne physique ✓ la raison sociale ou dénomination sociale, le siège social et la qualité du signataire de la déclaration ; ✓ l'emplacement sur lequel l'établissement doit être installé ✓ La nature et le volume des activités que le déclarant se propose d'exercer, les procédés de fabrication et les matières premières qu'il utilisera et les produits qu'il fabriquera. 	Divisions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
	<p>A chaque exemplaire de la déclaration doivent être jointes les pièces suivantes:)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan sommaire ou plan de situation au 1/2000e ou 1/1000e au minimum, accompagné de légendes et de description permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation jusqu'à trente-cinq (35) m au moins de celle-ci des constructions et terrains avoisinants. ✓ Un plan de masse à l'échelle de 1/500e ou 1/200e indiquant les dispositions projetées de l'installation; ✓ Un plan d'installation à l'échelle de 1/100e ou 1/50e indiquant l'affectation des constructions. Dans tous les cas, le déclarant peut être amené à préciser la hauteur des cheminées, le mode et les conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature ainsi que d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation. <p>Le dossier est déposé en trois (03) exemplaires et adressé au Ministre chargé de l'environnement.</p>	
Autorisation de construire	<p>L'entreprise devra se rapprocher des services de l'urbanisme afin de disposer conformément aux dispositions du Livre IV – Règles relatives à l'acte de construire – Titre II : de l'autorisation de construire, notamment, les articles R195 et R19, des autorisations nécessaires notamment celles de construire.</p>	<p>Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine</p>
Accord avec les communes	<p>Modalités à voir avec les communes concernées et l'UCG</p>	<p>UCG& Communes concernées</p>

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
Déclaration d'ouverture du chantier	<i>Loi 97-17 portant Code du Travail Articles L.220 & L.222</i>	ITRSS des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine
Déclaration à l'Inspection du Travail et auprès des institutions sociales	L'entreprise devra se faire immatriculer et déclarer les mouvements de ses travailleurs à l'inspection du travail. Elle doit ensuite déclarer son personnel auprès des institutions sociales que sont l'IPRES et la Caisse de Sécurité sociale.	- Inspection du Travail et de la Sécurité sociale - IPRESS - Caisse de Sécurité Sociale
Autorisation de défrichement et d'abattage des arbres	Composition du dossier de demande de défrichement (<i>Décret d'application</i> n° 2019-III du 16 janvier 2019 du <i>Code Forestier</i> Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018) : ✓ une carte détaillée faisant apparaître l'emplacement des villages, les exploitations agricoles et les terres dont le défrichement est demandé et l'emplacement des réserves forestières existantes ; ✓ une note justificative de la demande de défrichement faisant ressortir les statistiques de population des villages et leur variation au cours des dernières années ; ✓ un plan d'aménagement prévoyant une densité minimale de 20 arbres à l'hectare, et éventuellement des brise-vents.	IREF des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine

Pour le déroulement du screening et le plan de communication, il a été demandé à l'entreprise, dans les trente (30) jours suivant la réception des rapports mensuels de fournir :

- le plan de communication (document en attente)
- En Juin 2023, aucune avancée n'a été noté dans ce sens.

3.2.2 État des mesures d'atténuation.

- Cette section informera/mettra à jour l'état des mesures d'atténuation, en utilisant une approche matricielle. Veuillez utiliser la matrice classique du PGES (modèle du pays le cas échéant) avec les colonnes suivantes dans l'ordre: (i) code/numéro, (ii) Mesure E&S due, (iii) Risque/impact E&S ciblé, (iv) Activité d'investissement liée, (v) Indicateur de réalisation de la mesure E&S5, (vi) Vérificateur. Hormis les colonnes (v) et (vi), le

⁵La description doit être aussi quantitative que possible y compris les mesures des variables lorsque requis ainsi que la date d'achèvement

contenu des autres colonnes doit provenir du PGES publié, et être formulé tel que dans le document original (s'il est reformulé, veuillez en justifier la raison).

Tableau 3 : État des mesures d'atténuation

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP 01. Libération des entreprises	Éviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant) Évaluer les impenses avec la CDREI des zones concernées (le cas échéant) Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus	Risque de perte de portions terres de cultures sous cases et d'arbres fruitiers	Rapport d'indemnisation des PAPs Nombre de personnes affectées et compensés et le cas échéant Preuves de paiement	Senelec
	Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage Limiter les travaux aux entreprises	Perturbation des activités agricoles et restriction d'usage	Calendrier d'exécution des travaux entrepris hors des périodes culturelles Nombre de PAPs liés à des cultures enregistrées Nombre de personnes affectées et compensés et le cas échéant	Senelec Services de l'Environnement Service forestier
	Éviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum, Ceiba pentandra, Faidherbia albida, Adansonia digitata</i> , etc.)	Perte de couvert végétal et des espèces à statut particulier	Disponibilité d'une autorisation signée par le service forestier	Senelec Services de l'Environnement Service forestier

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune et du Service des Eaux & Forêts			
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation Entretien des véhicules et engins Arrosage des plateformes de travaux en temps sec Informer sur l'existence du registre de plaintes au niveau des autorités locales	Pollution de l'air (envols de poussières & émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes	Senelec Services de l'Environnement
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes	Senelec IRTSS
	Informer/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées Recourir aux commissions locales de conciliation	Risque de survenue de conflits sociaux avec les propriétaires des biens	Nombre de séances d'IEC réalisées Rapport de la commission d'évaluation des impenses	Senelec Services de l'Environnement Service forestier Autorités administratives & locales
ETP 02. Aménagement de la base chantier	Respecter les distances d'implantation d'une base chantier (zoom cours d'eau, zoom ERP, 40m route,	Nuisance sonore, pollution de l'eau et risques d'accidents	Unités de voisinage de la base chantier	Senelec Services de l'Environnement

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	zoom habitations) et avoir une autorisation d'ICPE		Autorisation d'ICPE	
	Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres du service forestier et de la Commune concernée (le cas échéant) Entrevoir un reboisement compensatoire	Risque de perte de couvert végétal	Procès-verbal de reconnaissance des tracés Disponibilité de l'autorisation du service forestier Validation du programme de reboisement compensatoire	Senelec Services de l'Environnement Service forestier
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules Arrosage du site	Pollution de l'air (envols de poussières & émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	Niveau de conformité des véhicules de transport Existence d'une signalisation appropriée	Senelec Services de l'Environnement
	Utilisation de véhicules en bon état Collecte des déchets dangereux dans des contenants étanches Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Risque de pollution du sol et du sous-sol	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets Entretien des véhicules et engins dans les stations de service les plus proches	Senelec Services de l'Environnement
	Informer/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Risque de survenue de conflits avec l'occupation des sites privés	Nombre de séances d'IEC réalisées Rapport de la commission d'évaluation des impenses	Senelec Services de l'Environnement Autorités administratives & locales

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
			Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant	
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Arrosage du site Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Gêne et nuisances pour le voisinage (soulèvements de poussières et émissions de bruit)	Nombre de plaintes enregistrés Rapports de suivi des plaintes Existence d'une signalisation appropriée	Senelec Services de l'Environnement
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Affichage de consignes de sécurité Mettre en place une trousse de premiers secours	Risque de survenue d'accidents	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise Disponibilité de kits de premiers soins Formation du personnel à l'utilisation de la trousse de premier secours	Senelec IRTSS
ETP03. Livraison du matériel & équipements	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Utilisation de véhicules en bon état	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)	Niveau de conformité des véhicules de transport	Senelec IRTSS

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP 04. Fonctionnement de la base chantier	Entretien des véhicules		Existence d'une signalisation appropriée	
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules	Risque de survenue d'accidents	Dispositif d'enregistrement et de suivi des accidents	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales
	Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier			
ETP 04. Fonctionnement de la base chantier	Prévoir des bacs à ordures	Risque de pollution du sol et du sous-sol	Existence d'une procédure spécifique de gestion des déchets	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement Service régional de l'hygiène
	Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux			
	Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC			
	Prévoir des lieux imperméables pour le lavage des machines ou externaliser l'activité			
	Mise en place de kit anti-pollution			
ETP 05. Terrassement	Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC			
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes enregistrés Rapports de suivi des plaintes	Senelec IRTSS
ETP 05. Terrassement	Réutilisation des déblais en remblai si possible	Risque de pollution (rejet)		Senelec

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	<p>Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés</p> <p>Nettoyage et remise en état des sites de travaux</p>	anarchique de déblais de fouilles)	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets	IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement Service régional de l'hygiène
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes	Senelec IRTSS
	Information des riverains sur les risques encourus Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et Signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant) Éclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)	Risque de survenue d'accidents (chute de personnes dans les tranchées non protégées)	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Balisage réalisé et conforme aux normes	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure)	Risques professionnels pour le		Senelec IRTSS

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m)</p> <p>Positionner une personne expérimentée en surface afin de déceler les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées</p> <p>Tenir les Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées</p>	personnel de chantier	<p>Rapport de sensibilisation + liste de présence signée</p> <p>Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise</p> <p>Prévoir des tenues imperméables pour la pluie</p> <p>Renouveler la dotation en EPI</p>	<p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur]</p>	Risque de dégradation de réseaux enterrés & perturbation des services offerts (réseau eau potable et électricité)	<p>Procès-verbal de reconnaissance des sites signé par l'Entreprise et les concessionnaires concernés</p>	<p>Senelec</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP 06. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)] Respect des emprises des réseaux de concessionnaires Réparations diligentées en cas de dégâts			
	Assurer le libre passage au-dessus des tranchées (aménagement de passerelles le cas échéant)	Risque d'entraves (perturbation) à la libre circulation des riverains/ Contraintes d'accès des riverains à leurs propriétés	Nombre de passerelles aménagées	Senelec Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
ETP 06. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	Utilisation de camions en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)	Niveau de conformité des véhicules de transport	IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
	Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier Limitation de la vitesse de circulation des véhicules	Risque de survenue d'accidents lié à la circulation des camions d'approvisionnement	Existence d'une signalisation appropriée	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
ETP 07. Pose des câbles et	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure)	Risques professionnels pour le	Disponibilité de consignes de	Senelec IRTSS

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
transformateurs	<p>sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p> <p>Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents</p> <p>Utilisation d'engin de levage adéquat (grue) conforme aux normes en vigueur contrôlé avant l'opération, et adapté à la charge qu'il doit soulever (poste préfabriqué)</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques [(ex. levage et manutention : Inspection des élingues ou câbles de levage avant chaque utilisation, Élaboration d'une procédure d'arrimage et de levage, Exiger l'autorisation de conduite d'engins de levage et de manutention pour les opérateurs, Certificat de levage délivré par un bureau de contrôle agréé, formation des opérateurs au maniement des matériels de</p>	personnel de chantier	<p>sécurité en cas d'accidents</p> <p>Nombre d'ouvriers respectant le port d'EPI</p> <p>Existence d'une signalisation appropriée</p> <p>Niveau de conformité des véhicules de transport</p> <p>Niveau de respect des horaires de travail</p> <p>Disponibilité de kits de premiers soins</p> <p>Respect de la limitation de vitesse</p> <p>Effectivité du programme de sensibilisation du personnel et des populations riveraines</p> <p>Procédure validée et ouvriers sensibilisés sur ces procédures</p>	Services de l'Environnement

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>levage, Supervision des opérations de levage par une personne compétente)]</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p>			
ETP 08. Présence du personnel de chantier	<p>Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite</p> <p>Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les riverains des travaux sur les risques de VBG</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet</p> <p>Information & Sensibilisation des riverains des travaux</p> <p>Respect des propriétés privées</p> <p>Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux</p> <p>Mise en place d'un dispositif de protection des riverains</p> <p>Dédommagement en cas de destruction de biens</p> <p>Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs</p>	<p>Risque de VBG (HS, VCS et EAS)</p> <p>Risque de conflits avec la population locale</p>	<p>Nombre de séance d'IEC menées</p> <p>Nombre d'emplois créés localement</p> <p>Nombre de conflits sociaux liés au projet</p> <p>Nombre de cas de VBG relevés</p> <p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p> <p>Rapport de la commission d'évaluation des impenses</p> <p>Nombre de personnes affectées et compensés et le cas échéant</p>	<p>Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement</p> <p>Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shorts, autocollants, casquettes... etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA Distribution de préservatifs au personnel Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux	Risque de survenue et de propagation des IST/VIH/SIDA	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Taux de prévalence des IST/VIH/SIDA	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
ETP09. Conduite des travaux	Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emplois au niveau des Mairies Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux	Risque de conflits avec la population locale lié au non recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre d'emplois locaux enregistrés / Total employés par l'Entreprise Nombre d'emplois créés localement	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement

Le cas échéant, des commentaires sur des problèmes spécifiques peuvent suivre ici. (Ex. Justification des retards ou des lacunes, puis des mesures en cours/à prendre, y compris des délais réalistes pour minimiser le retard global de mise en œuvre du projet et le dépassement de coûts).

Sans objet

3.2.3 Autres préoccupations spécifiques.

Cette section développera les mesures imprévues, y compris l'identification / le traitement de l'impact résiduel. L'exemple couvrirait les questions suivantes :

- **Y a-t-il un problème imprévu de biodiversité, de ressources renouvelables et de services écosystémiques qui semble pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, si non traité.**

Présence d'espèce d'arbre à statut de protection dans les emprises, avoir l'autorisation du service des eaux forêts avant élagage ou abattage.

A la Suite de l'inventaire des espèces réalisé dans la région de Kaolack, il ressort que 7 espèces (*Adansoniadigitata, orassusaethiopium, Ceibapentandra, Faidherbiaalbida, Khayasenegalensis, Tamarindusindica, Zizyphus mauritiana*) sont partiellement protégées et une autre espèce (*Diospyrosmespiliformis*) intégralement protégée par le code forestier du Sénégal. Ces espèces ont été dénombrées dans l'emprise des travaux et prises en charge par le service des eaux et forêts suite au protocole les liant à la SENELEC.

- **Y a-t-il des problèmes imprévus de pollution, de matières dangereuses ou d'utilisation efficace des ressources qui semblaient pertinents à prendre en considération ? Comment sont-ils gérés ? Pourquoi, si non traités.**

Sans objet

- **Y a-t-il un problème imprévu de main-d'œuvre et de conditions de travail qui semblait pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, sinon traité.**

Lors des réunions de sensibilisation dans les zones de Kaolack et de Fatick, certaines personnes ont affirmé, en la présence des autorités locales, que l'entreprise CEGELEC leur a demandé de prendre en charge l'élagage des arbres. Notons que cette activité est à la charge de l'entreprise et que les communautés ne doivent en aucun cas faire des travaux hormis l'utilisation réglementaire de la main d'œuvre locale.

- **Y a-t-il eu des incidents ESS ? comment ont-ils été gérés ? quelles sont les mesures additionnelles identifiées et mises en œuvre ?**

N °	Date	Lieu	Accident /Incident/ Situation dangereuses	Causes	Illustrations
1	22/04/2023	Base chantier	Presence de serpent dans les herbes	Absence de désherbages ; Absence de mettre des produits répulsifs contre les rampants ;	
2	23/05/2023	Fass Khourédia	La foreuse a touché le tuyau centrale d'AEP (Approvisionnement en Eau Potable) de diamètre 63.	Absence de grillage d'avertisseur ; Absence de plan de racolement ;	

4	30/06/2023	Base chantier	Risque de morsures de serpents Risque d'incendie	Absence de désherbage de la base chantier	
---	------------	---------------	---	---	--

- Dans quelle mesure les parties prenantes participent-elles lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S? Participant-elles au suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S ?

Participation des populations à l'identification des sites sacrés à contourner, les femmes surveillent et interdisent aux enfants d'approcher les sites lors des travaux. Les chefs de villages sont informés de la réalisation des travaux et sont impliqués dans le choix des sites de stockage de sable et de graviers. À part cela, aucune partie prenante n'est informée, impliquée dans la mise en œuvre des mesures E&S.

Commenté [NFM13]: Il y a-t-il un moyen de vérification??

- Quelle est la situation des plaintes déposées par les parties prenantes? La composante communication du MGP est-elle exécutée de manière permanente? Le registre des plaintes et résolutions est-il à jour avec archivage physique et électronique?

A la date de rédaction de ce document aucune plainte n'a été enregistrée, il faut noter l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes élaboré par HPR. La mise en place de ce mécanisme reste très importante dans le contexte de ce projet avec des déboisements importants notamment d'arbres (*Adansoniadigitata*, *faidherbiaalbida*, *Azadirachtaindica*, *Mangiferaindica*), et la traversée des champs.

Commenté [NFM14]: Prendre en compte également les plaintes sensibles le VBG et l'HS

Le dispositif prévu dans les directives est divulgué lors des séances de sensibilisation réalisées par Senelec et son équipe.

- Comment l'autorité nationale en charge des EESa-t-elle été engagée dans le suivi de la conformité environnementale et sociale du projet ? Le rapport doit mentionner le nombre de visites sur le terrain effectué par ladite autorité nationale, les actions correctives proposées, l'état d'avancement de la mise en œuvre ainsi qu'un résumé de tous les rapports soumis par la CEP à l'autorité.

Tous les services administratifs et techniques régionaux ont été mis au courant de la réalisation du projet par des correspondances diligentées par la SENELEC. Cependant, les services de l'Environnement de Kaolack affirment ne toujours pas informés du démarrage des travaux et ne sont non plus impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures E&S. Ils déplorent le manque de communication et de moyen logistique pour le suivi. Ils insistent au respect du code de l'environnement et à l'implication des services techniques dans le suivi des travaux.

- Quel est le niveau de dépense des montants détaillé dans le PGES ? Le tableau récapitulatif devrait inclure les différentes lignes de dépenses y compris celles encourues par l'entreprise.

Sans objet

➤ EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET AUTRES APPLICABLES

- Tout changement en termes d'exigences applicables tant nationales qu'internationales, liées au personnel E&S, localisation/sites de projet (corridor, Alignement), conception, etc.

Sans objet

➤ RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Point sur toute activité de renforcement des capacités (type, période, parties prenantes concernées, problèmes, etc.) à tous les niveaux (CEP et autres parties prenantes institutionnelles, communauté, entrepreneur et sous-traitant, etc.) ; joindre les rapport/compte rendu au présent rapport périodique.

Une formation en suivi de projet d'électricité a été réalisée à l'étranger durant le mois d'avril 2022 pour un agent de la DEEC et un agent de la SENELEC. La formation des comités régionaux de suivi est en cours de préparation.

- Fournir un tableau récapitulatif indiquant ce qui est prévu et ce qui est réalisé au cours de la période couverte par le rapport.

La situation des activités de renforcement des capacités se présente comme suit :

Phases	Activités	État d'avancement
Phase 1	Dotation de logistique pour les services de l'environnement dans le cadre du suivi	En cours
Phase 2	Formation à l'étranger 10 jours au Maroc) pour deux personnes (un agent de la DEEC et un agent de la SENELEC) sur le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale pour un suivi des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) des projets d'électricité: <ul style="list-style-type: none"> - Notion de base sur les installations de transport et de distribution d'électricité ; - Le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ; - Principes d'analyse des risques électriques sur l'environnement ; - Modalités de la supervision de la mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales relatives aux installations électriques 	Déjà réalisée
Phase 3	Formation des comités régionaux de suivi environnemental et social (la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des projets de transport et distribution d'énergie conformément aux normes nationales et internationales en vigueur	En cours de préparation
Phase 4	Mise en place et fonctionnement des comités de suivi (appui au suivi financier)	en cours de préparation

➤ CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- Auto-évaluation de la performance E&S globale à date ;

La performance E&S de l'entreprise est moyenne avec un niveau critique de non implication des services techniques dans la mise en œuvre du projet.

- Synthèse, sous la forme d'un tableau, des mesures/activités clés qui étaient prévues ou attendues mais qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée, y compris la justification, les actions en cours/à entreprendre et les calendriers correspondants :

Tableau 4 : Récapitulatif des recommandations

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
ETP 01. Libération des emprises	Éviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant) Évaluer les impenses avec les CDREI des zones concernées (le cas échéant) Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus	Exécuté	Le Cabinet a insisté pour que l'entreprise transmettre un plan d'action pour l'obtention des autorisations pour qu'il puisse l'appuyer au besoin
	Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage Limiter les travaux aux emprises	Exécuté	
	Éviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum, Ceiba pentandra, Faidherbia albida, Adansonia digitata</i> , etc.) Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres des Communes concernées et du Service des Eaux & Forêts	Non exécuté	Absence de transmission des permis de coupe
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation Entretien des véhicules et engins(externalisé) Arrosage des plateformes de travaux en temps sec	Exécuté	Rapport d'inspection des engins à demander. On ne peut pas dire que cette action est close
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.	Exécuté	
	Informier/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées Recourir aux commissions locales de conciliation	Exécuté partiellement	Absence de comité dans certaines communes. Le Cabinet recommande d'impliquer les autorités locales (Chef de village ; Maire de la commune) dans ce processus
ETP 02. Aménagement de la base chantier	Respecter les distances d'implantation d'une base chantier (200m cours d'eau, 200m ERP, 40m route, 200m habitations) et avoir une autorisation d'ICPE	Non respecté	Le Cabinet constate que la base chantier est à proximité de l'école élémentaire Diagnel.
	Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune concernée (le cas échéant) Entrevoir un reboisement compensatoire	Exécuté partiellement	Absence de transmission de l'autorisation de coupe de l'IREF
	Etablir un Plan d'installation de la base chantier	Exécuté	

Commenté [NFM15]: Ces autorisations sont disponibles

Commenté [NFM16]: Les préfets des départements de Kaolack, Nioro et Guinguineo ont été saisis par la Senelec pour la mise en place de la CDREI

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
ETP03. Amenée du matériel & équipements	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules Arrosage du site	Documents en attente	Absence de preuve Absence de transmission des documents (habilitation, visite technique...)
	Utilisation de véhicules en bon état Collecte des déchets dans des contenants étanches Reprise des déchets par des prestataires agréés	Exécuté partiellement	Absence de système de collecte des déchets
	Informier/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Exécuté partiellement	Absence d'implication des Chefs de village dans certains localités
	Approvisionnement en eau au niveau de la base chantier	Non exécuté	
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Exécuté	
	Propreté des toilettes Présence d'une personne de nettoiement	Partiel	L'eau n'est pas disponible dans les toilettes même si elles étaient propres lors de notre visite
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Affichage de consignes de sécurité	Exécuté	
	Désherbage de la base chantier	Exécuté	
	Renouvellement de la dotation en EPI adéquat	Exécuté	
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Utilisation de véhicules en bon état Entretien des véhicules	Exécuté	
ETP 04. Fonctionnement de la base chantier	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier	Exécuté partiellement	Les séances de sensibilisation doivent être renouvelées à une fréquence définie avec le responsable HSE
	Prévoir des bacs à ordures Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Exécuté partiellement	Aucune information sur la gestion des déchets pour le projet. Néanmoins des bacs sont mis à disposition pour les déchets.
	Prévoir des lieux imperméables pour le lavage des machines ou externaliser l'activité Mise en place de kit anti-pollution	Non exécuté	
	Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC		
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Exécuté	
ETP 05. Terrassement sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	Réutilisation des déblais en remblai si possible Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés Nettoyage et remise en état des sites de travaux	Exécuté partiellement	Aucune évacuation des déblais
	Mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers un lieu autorisé	Exécuté	Le plan de gestion des déchets n'est pas disponible
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Exécuté	
	Information des riverains sur les risques encourus Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières	Exécuté	

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	<p>Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et Signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant)</p> <p>Éclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)</p>		
	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m)</p> <p>Positionner une personne expérimentée en surface afin de déceler les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées</p> <p>Tenir Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées</p>	Exécuté partiellement	<p>Le Cabinet demande de transférer les documents suivants : les fiches de dotations des EPI ; Procédure de levage ; Fiche de sensibilisation sur la SST ;</p>
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)]</p> <p>Respect des emprises des réseaux de concessionnaires</p> <p>Réparation diligente en cas de dégâts</p>	Exécuté partiellement	<p>Fournir les documents</p>
ETP 06. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	<p>Utilisation de camions en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation des véhicules</p> <p>Entretien des véhicules</p>	Exécuté partiellement	<p>Fournir les rapports de sensibilisation sur les risques routiers</p>
	Stockage de matériaux (Obstruction au voie public)	Exécuté	<p>Le Cabinet a rappeler à l'entreprise d'impliquer le Chef du village sur les choix des aires de stockages de matériaux</p>
ETP 07. Pose de poteaux & tirages de câbles	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles</p> <p>Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents</p>	Exécuté	<p>Doter chaque équipe d'une longe de maintien antichute en réserve</p> <p>La procédure d'urgence n'est pas affichée au niveau de la base chantier. Elle n'est pas disponible sur les chantiers</p>
ETP 09. Présence du personnel de chantier	<p>Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite</p> <p>Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les riverains des travaux sur les risques de VBG</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet</p>	Exécuté	<p>Les Fiches d'enregistrement de grief ont été remis au niveau des Chefs de village.</p>
	<p>Information & Sensibilisation des riverains des travaux</p> <p>Respect des propriétés privées</p>	exécuté partiellement	<p>L'information n'est pas passée au niveau de certains villages</p>

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux Mise en place d'un dispositif de protection des riverains Dédommagement en cas de destruction de biens Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs		concernant l'existence du registre des plaintes.
	Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shirts, autocollants, casquettes, etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux	exécuté partiellement	Le personnel a été sensibilisé sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA
ETP 10. Conduite des travaux	Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emploi au niveau des Mairies concernées Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux	Exécuté partiellement	Non implication des autorités administratives ; Absence de registre d'inscription pour les demandeurs d'emploi dans certains villages
	Balisage de la zone de levage	Exécuté partiellement	Renforcer le système de balisage ; Délimiter le périmètre de sécurité
	Interdire l'approche des enfants dans les zones d'activité de levage et de pose de poteaux	Exécuté	La sensibilisation dans ce sens par le cabinet
	Renouvellement des articles manquants de la trousse de premiers secours	Exécuter partiellement	Les trousse sont complètes mais le nombre est insuffisant par rapport aux équipes. Une trousse doit être disponible à la base et pour chaque équipe.
	Présence de panneaux et cônes de signalisation dans les zones de travaux	Exécuter partiellement	Présence de cône et absence de panneaux de signalisation
ETP 11 Signalisation & sensibilisation et formation	Présence de panneaux de signalisation dans ses zones de travail	Non exécuté	Absence de panneaux de signalisation des travaux
	Formation du personnel à l'utilisation de la trousse de premiers secours Formation du personnel à l'utilisation de l'extincteur	Exécuté	

Commenté [NFM17]: Demander à l'entreprise de fournir les preuves

- Tout autres problèmes et recommandations :**

- Présence de poteaux en attente de pose, déposés sur les chantiers sans balisage
- Veiller à se faire accompagner par un topographe lors des poses pour garantir des tracés optimaux à l'intérieur des villages
- Veiller à la qualité de la maçonnerie des semelles pour éviter les chutes accidentelles (risques d'accident) lors des vents violents fréquents dans cette zone surtout en hivernage.
- Absence d'informations sur :
 - le suivi médical du personnel de chantier
 - les services de premiers secours et services médicaux

- le plan de prévention des IST/VIH/SIDA, Covid 19 (objectif de l'action, groupes cibles, bénéficiaires finaux, durée de l'action, résultats escomptés et principales mesures)
- les activités d'information et de sensibilisation contre les IST/VIH/SIDA, le paludisme et autre maladie pertinente dans les zones des travaux
- Non disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes au niveau des villages

➤ ANNEXES

Annexe 1 : Journal photos des visites de terrain

Base Chantier	
	
Base chantier bien rangée et désherbée	Tableau d'affichage
	
Affichage port d'EPI	Toilettes (Propre) mais l'eau n'était pas disponible
	
Plan base chantier	Base chantier mitoyenne à l'école élémentaire de Ndiagnel (Non conforme)
Chantier	

Commenté [NFM18]: Préciser la date de prise des photos ainsi que les prises

	
<p>Grue sur le chantier à Sinthiou Aliou Mbaye</p>	<p>Boîte à pharcie</p>
	
<p>Manoeuvres d'implantation d'un poteau à Thiamène Taba</p>	<p>Entretien avec le chef d'équipe à Firgui</p>
	
<p>Travail en hauteur à Sinthiou Aliou Mbaye</p>	<p>Montage d'armement pour le transformateur à Firmi</p>
	
<p>Balisage des travaux à Firmi</p>	<p>Travaux réalisés Thialane</p>
	
	<p>Travaux réalisé à Pathé</p>
<p>Entretien avec les chefs de villages</p>	



Entretien avec le chef de Sinthiou Aliou Mbaye



Entretien avec le chef de Thiamène Taba



Entretien avec le délégué de Firgui



Groupe d'enfants observant le déroulement des travaux à Thiamène Taba

Annexe 2 : Exemplaire d'Attestation de formation des travaux en hauteur



REF : 1510JA/877

CERTIFICAT DE FORMATION

Nous, RESEAU-JADE certifions par cette présente que,

Monsieur Mandiaye NIANG de la société VINCI ENERGIES a suivi avec succès la formation :

Formation aux Travaux en Hauteur, Port du Harnais Antichute, Systèmes de connexion et Evacuation

En foi de quoi, ce certificat lui est remis pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à DAKAR, le 21/12/2022

François-Yves JOLIBOIS

Formateur

JADE AFRIQUE
33 864 35 68 ~
Responsable Formation

Stagiaire

R : Un recyclage annuel est conseillé pour confirmer les acquis et mettre à jour les connaissances en matière de veille réglementaire et technologique

JADE AFRIQUE – Appartement B1, Résidence ASDI n°4421, SICAP Amitié 3, DAKAR - SENEGAL
www.reseau-jade.com / afrique@reseau-jade.com

Annexe 3 : Document : Fiche de Situation dangereuse à risque / Presqu'accident

 Sénégal	SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRÉ_QSSE	Code : EN.SM.005 Version : 01
	FICHE SITUATION A RISQUE/PRESQU'ACCIDENT	Date : 13/06/2019

SITUATION A RISQUE N° 28

<input type="checkbox"/> SECURITE	<input checked="" type="checkbox"/> Situation à risque	<input type="checkbox"/> Presqu'accident
<input type="checkbox"/> ENVIRONNEMENT	<input type="checkbox"/> Situation à risque environnementale	<input type="checkbox"/> Presqu'incident environnemental
DESCRIPTION DE L'EVENEMENT		
<input type="checkbox"/> Chute de plain-pied <input type="checkbox"/> Équipements de travail <input type="checkbox"/> Levage <input type="checkbox"/> Incendie / explosion <input type="checkbox"/> Déversement	<input type="checkbox"/> Chute de hauteur <input checked="" type="checkbox"/> Engins <input type="checkbox"/> Manutention manuelle <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Tri des déchets non respecté	<input checked="" type="checkbox"/> Chute d'objets <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Circulation / véhicule <input type="checkbox"/> Fuite <input type="checkbox"/> Autre :
Projet/ Chantier : PAMACEL LOT 1 Entreprise : OMEXOM Date : 23/09/2022 Heure : 10h45MNS Lieu : Toubacouta / Bamako		
Relatif à un : <input checked="" type="checkbox"/> Salarié Nom: SARR Prénom: Ndaraw <input type="checkbox"/> Intérimaire Nom : <input type="checkbox"/> Sous-Traitant Entreprise :		
Pour les événements environnement : <input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact limité à la zone de l'événement <input type="checkbox"/> Impact sur un cours d'eau ou une nappe phréatique <input type="checkbox"/> Impact sur la faune ou la flore <input type="checkbox"/> Impact sur l'air <input type="checkbox"/> Impact sur le sol en profondeur <input type="checkbox"/> Autre :		
Que s'est-il passé ? : Casse d'un poteau posé sur les ranchers du camion grue EPI portés : <input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité <input type="checkbox"/> Gants (préciser) : <input type="checkbox"/> Protection auditive (préciser) : <input type="checkbox"/> Autre :		
Moyens d'urgence utilisés : <input type="checkbox"/> Trousse de secours <input type="checkbox"/> Extincteurs <input type="checkbox"/> Kit Antipollution <input type="checkbox"/> Autre :		
Transmis le :		A DIFFUSER :
Le : 09/10/2022 Par : Aboubacar S. KONTE Fonction : Animateur QHSE Tel : 776726653		Chef d'entreprise : RA : Chef de projet :

 Document : Plan de Gestion d'urgence

	SnapShot Barquez selectionnez une screen area for SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRÉ_QSSE. Sénégal	PMI-SD4-V1 Date : 01/06/2022
---	---	-------------------------------------

INCENDIE

EVACUATION

1. Alerter

 Garder votre calme, donner l'alerte et prévenez :

- Votre supérieur hiérarchique
- Le Responsable QSSE
- Les secouristes
- s'il est nécessaire, les pompiers au 18

2. Lutte contre l'incendie

 Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes

En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller.

Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :

- Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées
- Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
- Mouiller la porte
- S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
- Placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche si possible

Ne jamais essayer d'éteindre un feu avec un extincteur si l'on ne sait pas l'utiliser / Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre ABC et d'au moins 1 m pour un extincteur CO2

 ➢ Ne pas paniquer, garder son calme et toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours.

➢ Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation

➢ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

➢ N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-chargé

➢ Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures et d'asphyxie)

➢ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

➢ N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-chargé

➢ Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures et d'asphyxie)

➢ Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller

➢ Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante

 ♦ Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents

♦ Signaler aux secours, ou au responsable d'évacuation, toute personne absente

VINCI ENERGIES Sénégal	SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRÉ_QSSE	PMI-SD4-V1
	PLAN GESTION DES URGENCES	Date : 01/06/2022

En cas d'**urgence médicale**, la procédure à suivre : **PROTEGER – ALERTER – SECOURIR**

1. Protéger

Face à un accident il faut tout d'abord examiner la situation.

Il s'agit de vérifier la présence ou non d'un danger persistant, de le supprimer immédiatement et de façon permanente.

Si vous ne pouvez pas agir sans prendre de risque, vous devez alerter les services d'urgence et établir un périmètre de sécurité pour empêcher toute personne d'accéder à la zone dangereuse et ainsi, éviter le suraccident.

Après avoir écarté tout danger, vous devez apprécier l'état de la victime pour bien renseigner les services de secours.

Présentez-vous, parlez-lui calmement et vérifiez si la personne est consciente et respire normalement.

2. Alerter

Qui ?

Les moyens de secours et les personnes prévus dans l'organisation des secours sont :

- Les pompiers
- Le SAMU
- L'hôpital ou le centre de santé le plus proche
- Le docteur de l'entreprise
- Le Sauveteur Secouriste de l'équipe
- Le Responsable QSSE
- Le responsable du chantier



Comment ?

Joindre les secours en leur communiquant :

- Votre nom et numéro de téléphone
- La nature du problème (accident, morsure...)
- La localisation précise
- Le nombre de victime
- L'état de la ou des victimes (Bilan)
- Si elle parle
- Si elle saigne
- Si elle respire
- Si elle se plaint
- Les risques éventuels
- Écoutez attentivement les conseils et ne raccrochez qu'à la demande de votre interlocuteur

3. Protéger



Le Sauveur Secouriste dispense les 1ers gestes de secours appropriés dans l'attente de l'arrivée des secours

VINCI Senegal	SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRÉ_QSSE	PMI-SD4-V1
	PLAN GESTION DES URGENCES	Date : 01/06/2022

SECOURISTES		
FONCTIONS	NOM & PRENOMS	CONTACTS
Animateur HSE	Aboubacar Sadikhoullah KONTE	77 769 07 76
Conducteur des travaux	Abderrahman EL KHADIR	78 307 08 24

NUMEROS UTILES		
FONCTIONS	NOM & PRENOMS	CONTACTS
Pompiers	-	18
Hôpital El Hadji Ibrahima Niass (Kaolack)	-	33 942 17 82
Hôpital Thierno Birahim Ndao (Kaffrine)	-	33 946 10 04
Police	-	17
Gendarmerie	-	33 941 68 72 / 33 941 27 44
Animateur HSE	Aboubacar Sadikhoullah KONTE	77 769 07 76
Conducteur des travaux	Abderrahman EL KHADIR	78 307 08 24
Ingénierie travaux	Mamaye Inès CORREA	77 769 03 15

Ne prenez jamais de risque pour votre vie !

Annexe 4 : Document : Liste du personnel



PAMACEL-LOT 1- LISTE DU PERSONNEL

Date

04/05/2023

Item	Prénoms	Nom	Sexe	Fonction	Provenance
1	Mohammed Fettouhi	ALAMI	Masculin	Directeur de Projet	Sénégal
2	Papa Abdoulaye	FALL	Masculin	Chef de Projet	Sénégal
3	Mamaye Inès	CORREA	Féminin	Ingénierie Travaux	Sénégal
4	Alassane	KONTE	Masculin	Technicien Etudes	Sénégal
5	Abderrahman	EL KHADIR	Masculin	Coordonnateur Travaux	Maroc
6	Aboubacar Sadikhoullah	KONTE	Masculin	Animateur HSE	Sénégal
7	Aliou	FAYE	Masculin	Animateur HSE	Sénégal
8	Diéry	THIAW	Masculin	Topographe	Sénégal
9	Mohamed	KOUNTA	Masculin	Gestionnaire de stock	Sénégal
10	Hassan	EL RHOUL	Masculin	Conducteur Travaux	Maroc
11	Id Abdellah	LAHCEN	Masculin	Conducteur Travaux	Maroc
12	Doudou	DIOUF	Masculin	Conducteur Travaux	Sénégal
13	Idrissa	FAYE	Masculin	Conducteur Travaux	Sénégal
14	Mansour	MANGANE	Masculin	Conducteur Travaux	Sénégal
15	Mandiaye	NIANG	Masculin	Monteur	Sénégal
16	Cheikh	CISSE	Masculin	Monteur	Sénégal
17	Moussa	CISS	Masculin	Monteur	Sénégal
18	Pape Talla	CISS	Masculin	Monteur	Sénégal
19	Ousseynou	DIOUF	Masculin	Monteur	Sénégal
20	Gora	THIAM	Masculin	Monteur	Sénégal
21	Mandaw	KASSE	Masculin	Conducteur poids lourds	Sénégal
22	Mamadou	KASSE	Masculin	Conducteur poids lourds	Sénégal
23	Dethié	GUEYE	Masculin	Conducteur poids lourds	Sénégal
24	Abdoulaye NGOM	NGOM	Masculin	Conducteur poids lourds	Sénégal
25	Mody	BA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
26	Moustapha	FALL	Masculin	Ouvriers	Sénégal
27	Sény	BA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
28	Serigne	KA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
29	Mamadou	MARONE	Masculin	Ouvriers	Sénégal
30	Mamadou	DIARRA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
31	Makhtar	NDIAYE	Masculin	Ouvriers	Sénégal
32	Bamba	TOUNKARA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
33	Seybane	DIOP	Masculin	Ouvriers	Sénégal
34	Babacar	DIALLO	Masculin	Ouvriers	Sénégal
35	Mbaye	NDIAYE	Masculin	Ouvriers	Sénégal
36	Badara	NDIAYE	Masculin	Ouvriers	Sénégal

Le Chef de Projet

Cegelec
 82, Boulevard Oudaïa Nefissa
 CASABLANCA MAROC
 N°02

ANNEXE 5 POLITIQUE QSE

POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



PIVASE

VINCI Energies Sénégal développe des activités d'ingénierie, production installation et maintenance, auprès de nos clients en visant à atteindre des performances relatives à la Qualité, à la Santé, à la Sécurité au travail et au respect de l'Environnement.

Ainsi nous décidons de structurer et d'appuyer notre démarche par la mise en place d'un système de management intégré reposant sur des objectifs précis, ciblés, adaptés au contexte et en cohérence avec la politique et les objectifs de notre Pôle et Division de Management.

Pour ce faire nos axes prioritaires de réflexion et d'action sont :

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ



- L'amélioration de la satisfaction de nos clients, pour fidéliser et conquérir de nouveaux partenaires.
- L'amélioration de notre croissance accompagnée de l'amélioration de notre rentabilité et de notre trésorerie.

MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



- La prévention des risques liés à nos activités.
- L'accompagnement des sous-traitants dans notre démarche de prévention.
- Le développement des dispositifs de sensibilisation de formation, de qualification et d'habilitation avec la consultation et la participation des travailleurs et de leurs représentants.

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT



- La maîtrise des aspects environnementaux significatifs en veillant à l'atténuation de leurs impacts.
- L'appropriation des bonnes pratiques environnementales dans nos études, nos chantiers et nos activités.

Ces orientations nous permettront de garantir nos engagements fondamentaux qui sont :

- Le respect des exigences des références ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001.
- Le respect des exigences légales, réglementaires et autres applicables.
- L'atteinte des objectifs qui nous sont fixés.
- La satisfaction de nos clients et confiance de nos parties intéressées.
- L'amélioration continue de notre système de management intégré Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et de nos performances.

12 avril 2022

Christophe GAUDEFROY
Directeur Régional

Politique Qualité Sécurité Environnement

Nos clients et nos collaborateurs sont au centre de nos objectifs : être à leurs écoutes, satisfaire leurs attentes, veiller à leur santé et sécurité au travail, améliorer nos performances en nous impliquant tous dans des démarches de progrès ont été régulièrement nos armes qui nous ont conduit à occuper la place de leader dans notre secteur.

Dans nos différentes activités d'ingénierie, production, installation et maintenance, nous continuons à œuvrer et encourager toutes les initiatives d'amélioration et d'innovation pour pérenniser notre développement. Les orientations prises par le Comité de Direction se cristallisent au travers des axes de progrès suivants :

- I- La Qualité comme Vecteur Stratégique et d'amélioration
- II- La sécurité au-delà du ZERO ACCIDENT
- III- Le respect et la préservation de l'environnement
- IV – Analyser et prévenir les risques

I- Au niveau clientèle et gestion commerciale, nos efforts porteront sur :

- L'amélioration de la satisfaction de nos clients, pour les fidéliser et conquérir de nouveaux partenaires aussi bien sur le territoire national qu'à l'international,
- L'amélioration de notre croissance accompagnée de l'amélioration de notre rentabilité et de notre trésorerie,
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire

II- Au niveau sécurité, notre politique Santé et Sécurité au Travail vise à instaurer une culture sécurité proactive qui implique et responsabilise le personnel dans toute l'organisation et promeut la participation effective de tous sans exception à l'amélioration continue de la sécurité dans nos chantiers. Ce qui est basé essentiellement sur :

- La prévention des risques liés aux activités de chantiers, des ateliers et divers locaux de Cegeloc
 - 1. Augmenter le niveau de sécurité de nos engins et équipements
 - 2. **Éliminer les dangers sécurité** des interventions et plus particulièrement celles génératrices d'incidents telles que les interventions en hauteur, aériennes et manuelles
 - 3. Améliorer la gestion des risques liés aux co-activités
 - 4. Éliminer les accidents de la route.
 - 5. Améliorer notre capacité à détecter, agir et partager les risques et situations dangereuses
 - 6. Prévenir les maladies professionnelles et réduire les risques aux postes de travail.
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire
 - 1. Développer le dispositif de formation interne
 - 2. Généraliser les qualifications et habilitations nécessaires pour le personnel requis
 - 3. Systématiser les sensibilisations à l'ensemble du personnel
- L'accompagnement des sous-traitants dans notre démarche de prévention des risques
 - 1. Améliorer le dispositif de sélection, suivi et évaluation sécurité des sous-traitants
 - 2. Généraliser la contractualisation des exigences sécurité
 - 3. Développer les dispositifs de communication, sensibilisation et formation des sous-traitants

III- Notre action pour la protection de l'environnement sera conduite autour de deux axes principaux :

- L'amélioration de notre performance environnementale par :
 - 1. Le suivi et la rationalisation de notre consommation des énergies, de l'eau et des consommables de façon générale.
 - 2. L'identification dans nos activités des aspects environnementaux significatifs en veillant à atténuer leurs impacts au maximum
 - 3. La gestion des déchets générés par nos activités
 - 4. La sensibilisation continue aux bonnes pratiques sur nos chantiers.
- La contribution à la préservation de la biodiversité :
 - 1. Sensibiliser et former les employés de Cegeloc ainsi que ceux de nos différents sous-traitants.
 - 2. Optimiser la totalité des transports pour réduire notre émission de gaz à effet de serre.

C'est dans un cadre de dynamique de progrès que nous continuons à insérer dans notre démarche Qualité Sécurité Environnement nos programmes centraux d'amélioration continue : CegelocPro, SiteworksPro, DesignPro et SourcingPro. Nous fédérons toutes ces démarches en une seule, représentée par le système de Management de la Qualité Sécurité et Environnement.

Je demande aux Chefs d'entreprises, Responsables bureaux d'études et Responsables de services à assurer chacun dans son périmètre et de façon proactive l'efficacité de notre système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, notamment :

- Communiquer notre politique de prévention des risques et notre performance environnementale,
- Mettre à la disposition des équipes les ressources adaptées aux objectifs définis,
- Garantir la conformité aux obligations de conformité comme les exigences réglementaires et autres applicables telles que celles prévues par les clients, le groupe Vinci Energies et autres parties intéressées,
- Intégrer les objectifs de notre politique à toutes les phases des projets, dès les phases commerciales
- Améliorer notre performance Qualité Sécurité Environnement en améliorant en continu notre système
- Veiller à ce que l'ensemble des actions soit cohérent, et que chacun se sente responsable et fier d'apporter sa contribution à ce grand édifice.
- Intégrer la capitalisation de notre savoir-faire et l'amélioration continue comme objectifs permanents de l'entreprise et comme critère d'appréciation générale à tout le personnel.

Ahmed RAHMANI
Administrateur Directeur Général

Cegeloc
Système de Management de la Qualité Sécurité et Environnement

Annexe 6 : RAPPEL SUR LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS

Rapport de sensibilisation des populations dans la région de Kaolack

SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE KAOLACK DANS LE CADRE DU PROJET ET LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES

COMPOSITION DES EQUIPES

LE CABINET HPR ANKH :

Ndeye Anta SeckDiaw: Experte HSE
Souleymane Thioub: Ingénieur QHSE
El Hadji MansouNdao : Environnementaliste
Odile Jacqueline Faye: Techicienne HSE

LA SENELEC :

Khady DIOP (DQSE)

SOLENER TECHNOLOGIES (SOLUTIONS ENERGIQUES) :

Rigobert FAYE (Mission de contrôle)

Stratégie de sensibilisation communautaire

1. Contexte du Projet PAMACEL

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de toutes les interventions sectorielles, a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité. Le Sénégal s'est engagé à atteindre l'accès universel à l'électricité en 2025 comme mentionné dans les objectifs socio-économiques définis par le PSE pour l'horizon 2035. Dans ce contexte, le milieu rural reste le défi majeur à l'atteinte de cet objectif compte tenu des inégalités observées jusqu'ici en termes d'accès à l'électricité..

Dans le cadre de sa politique énergétique, l'État a défini les objectifs suivants :

- Accès universel à l'électricité en 2025 : 100% de taux de couverture et raccordement d'au moins 90% des ménages ruraux ;
- Objectif intermédiaire en zone rurale : 60% en fin 2019 avec un taux minimum de 30% par département ;
- Objectif intermédiaire en zone urbaine: 95% en 2019.

La réalisation de ces objectifs incorre à la SENELEC, responsable de la stratégie de développement et de la mise en oeuvre du réseau de distribution sur l'étendue du territoire national. Pour les périodes 2017 – 2019 et 2019 – 2025. La SENELEC doit raccorder plus de 600 000 nouveaux clients urbains et ruraux dans les zones Centre Est et Sud du pays. Le présent projet concerne les zones Centre et Est du pays à savoir les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine.

2. CONTENU DU PROJET

Il a été retenu les principales composantes suivantes du Projet :

- Composante 1 : Infrastructures électriques
- Composante 2 : Appui institutionnel

- Composante 3 : Gestion du Projet

➤ ***COMPOSANTE 1 : INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES***

Les activités de la composante sont :

- a) La réalisation réseaux Moyenne Tension ;
- b) La fourniture et pose de postes de distribution MT/BT ;
- c) La réalisation de réseaux Basse Tension ;
- d) La réalisation des branchements et des installations intérieures ;
- e) L'installation d'environ 12 735 compteurs à prépaiement.

3. Définition de l'activité :

La sensibilisation communautaire est un exercice d'information des populations sur les activités et les enjeux du projet. Cet exercice permet aux groupes sociaux d'exprimer leurs avis sur l'accompagnement du projet et les craintes liées à la mise en œuvre du projet. La sensibilisation communautaire est très importante dans la mesure où elle contribue à impliquer les communautés dans la mise en œuvre du projet.

4. Objectif:

- Informer les populations sur les dangers sur site durant la phase de construction,
- Les inciter à agir, à se mobiliser et à collaborer avec le projet pour éviter toutes sortes d'accident impliquant le projet,
- Mutualiser les expériences, les connaissances et pratiques,
- Réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions à mettre en œuvre pour une bonne réalisation du projet.

5. Cibles :

Les populations concernées sont toutes personnes physiques et entités morales interpellé directement ou non par le problème ou le thème de la sensibilisation communautaire, et qui sont à mesure de participer à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du projet, qui ont une influence sur les populations et ou au contraire qui pourraient freiner le processus. Il s'agit principalement :

- ‘Autorité administrative (Sous-Préfet,etc.) et locales (maire, chef de village et autres),les chefs religieux et coutumiers,
- Groupements des femmes, Association des jeunes et autres particuliers.

6. Stratégie :

Elle est essentiellement liée à la communication puis qu'elle permet de susciter l'intérêt et la curiosité de la communauté. Des messages clefs et pertinents sur santé et la sécurité sont véhiculés.

Zone :

Le projet couvre les différents villages de la commune.

Activités menées, il s'agit :

- Réunions participatives au cours desquelles, les autorités locales, religieux et coutumiers et les organisations communautaires de bases ont été associées.
- .

Durée de l'activité :

La Durée de la séance est de 02 heures de temps dans chacune des localités

Thème développé :

“Santé, Sécurité communautaire et opportunités du projet”

Déroulement de la caravane de sensibilisation :

La réalisation cette activité nécessite :

Avant l'activité

- Identifier la commune et les villages concernés par le projet ;
- Solliciter la présence des acteurs (Autorités locales, Association des femmes et l'Association des jeunes pour leur exposé le projet ;
- Fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre.

Pendant l'activité

- Rappel sur l'importance du projet
- Rappel sur les risques liés aux activités de chantier ;
- Faire un exposé sur le thème « santé et sécurité communautaire »,
- Centraliser à la fin de la sensibilisation les listes de présences des autorités contactés, autres documents techniques et supports.

Après l'activité

- Faire un rapport de l'activité,
- Créer une base de données des participants.

Ressources:

✓ **Humaines**

Elle est constituée par l'équipe du projet composé de

- l'environnementaliste de l'entreprise CEGELEC et le celui représentant de la mission de contrôle SOLENER Technologie
- l'ICP de la localité ou Assistant
- Chef des villages
- Chefs religieux et coutumiers
- les « BadiènesGokh »
- et les présidents des GIE des femmes et associations des jeunes de la localité.

✓ **Matériels**

- Chaises + Table,
- Véhicule pour les déplacements
- Collation
- Masques et gel hydroalcoolique .
- Frais de déplacement
- Etc

Date	Heure	Région	Département	Communes	Villages concernés	État des Travaux
28/09/2022	10H	Kaolack	Kaolack	Ndiaffate	Ndiathiang Keur Samba Ndar KeurBanoPenda Bane Samane Dinguiraye Marone Dinguiraye Youssouf	
28/09/2022	15H				Kottineté Ngayenne Djim WackMbactio Médina Thiamène	
29/09/2022	10H	Nioro	Dabaly			
				Médina Sabakh		

•Comment ses activités visent-elles à protéger les communautés ?

La sensibilisation pendant cette phase de construction a mis l'accent sur les mesures sécuritaires visant à éviter des incidents sur le site entre les engins en opération avec les communautés locales. Ce qui nous permet, d'avoir zéro incident majeur pouvant entraver l'évolution du projet. Les communautés locales sont invitées à donner leur appréciation sur le déroulement de la rencontre.

Nous abordons également le volet social et la lutte contre la propagation du Paludisme et du Cvid19, les IST et VIH ; le recrutement de la main d'œuvre local et non- discrimination du genre.

L'équipe a mis l'accent sur les points suivants :

- Le rappel des mesures sécuritaires à respecter par les populations notamment la non-occupation des emprises du projet par les populations,
- Le non-rapprochement des populations des zones d'opérations pendant les travaux de levage , de pose de poteaux ; une distance exigée hors zone est de 50m,

SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE FATICK DANS LE CADRE DU PROJET ET LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES

COMPOSITION DES EQUIPES

SENELEC

Cheikh Oumar : Chargé de projet

LE CABINET HPR ANKH :

NdeyeAntaSeckDiaw: Experte HSE

El Hadji Mansour Ndao : Environnementaliste

Odile Jacqueline Faye: Technicienne HSE

Stratégie de sensibilisation communautaire

7. Contexte du Projet PAMACEL

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de toutes les interventions sectorielles, a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité. Le Sénégal s'est engagé à atteindre l'accès universel à l'électricité en 2025 comme mentionné dans les objectifs socio-économiques définis par le PSE pour l'horizon 2035. Dans ce contexte, le milieu rural reste le défi majeur à l'atteinte de cet objectif compte tenu des inégalités observées jusqu'ici en termes d'accès à l'électricité..

Dans le cadre de sa politique énergétique, l'État a défini les objectifs suivants :

- Accès universel à l'électricité en 2025 : 100% de taux de couverture et raccordement d'au moins 90% des ménages ruraux ;
- Objectif intermédiaire en zone rurale : 60% en fin 2019 avec un taux minimum de 30% par département ;
- Objectif intermédiaire en zone urbaine: 95% en 2019.

La réalisation de ces objectifs incombe à la SENELEC, responsable de la stratégie de développement et de la mise en œuvre du réseau de distribution sur l'étendue du territoire national. Pour les périodes 2017 – 2019 et 2019 – 2025. La SENELEC doit raccorder plus de 600 000 nouveaux clients urbains et ruraux dans les zones centre Est et Sud du pays. Le présent projet concerne les zones Centre et Est du pays à savoir les régions de Fatick Kaolack et Kaffrine.

8. CONTENU DU PROJET

Il a été retenu les principales composantes suivantes du Projet :

- Composante 1 : Infrastructures électriques
- Composante 2 : Appuiinstitutionnel
- Composante 3 : Gestion du Projet

9. Composante 1 : Infrastructures électriques

Les activités de la composante sont :

- f) La réalisation réseaux Moyenne Tension ;

- g) La fourniture et pose de postes de distribution MT/BT ;
- h) La réalisation de réseaux Basse Tension ;
- i) La réalisation des branchements et des installations intérieures ;
- j) L'installation d'environ 12 735 compteurs à prépaiement.

10. Définition de l'activité :

La sensibilisation communautaire est un exercice d'information des populations sur les activités et les enjeux du projet. Cet exercice permet aux groupes sociaux d'exprimer leurs avis sur l'accompagnement du projet et les craintes liées à la mise en œuvre du projet. La sensibilisation communautaire est très importante dans la mesure où elle contribue à impliquer les communautés dans la mise en œuvre du projet.

11. Objectif:

- Informer les populations sur les dangers sur site durant la phase de construction,
- Les inciter à agir, à se mobiliser et à collaborer avec le projet pour éviter toutes sortes d'accident impliquant le projet,
- Mutualiser les expériences, les connaissances et pratiques,
- Réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions à mettre en œuvre pour une bonne réalisation du projet.

12. Cibles :

Les populations concernées sont toutes personnes physiques et entités morales interpellé directement ou non par le problème ou le thème de la sensibilisation communautaire, et qui sont à mesure de participer à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du projet, qui ont une influence sur les populations et ou au contraire qui pourraient freiner le processus. Il s'agit principalement :

- 'Autorité administrative (Sous-Préfet,etc.) et locales (maire, chef de village et autres),les chefs religieux et coutumiers,
- Groupements des femmes, Association des jeunes et autres particuliers.

13. Stratégie :

Elle est essentiellement liée à la communication puis qu'elle permet de susciter l'intérêt et la curiosité de la communauté. Des messages clefs et pertinents sur santé et la sécurité sont véhiculés.

Zone :

Le projet couvre les différents villages de la commune.

Activités menées, il s'agit :

- Réunions participatives au cours desquelles, les autorités locales, religieux et coutumiers et les organisations communautaires de bases ont été associées.
- .

Durée de l'activité :

La Durée de la séance est de 02 heures de temps dans chacune des localités

Thème développé :

“Santé, Sécurité communautaire et opportunités du projet”

Déroulement de la caravane de sensibilisation :

La réalisation cette activité nécessite :

Avant l'activité

- Identifier la commune et les villages concernés par le projet ;
- Solliciter la présence des acteurs (Autorités locales, Association des femmes et l'Association des jeunes pour leur exposé le projet ;
- Fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre.

Pendant l'activité

- Rappel sur l'importance du projet
- Rappel sur les risques liés aux activités de chantier ;
- Faire un exposé sur le thème « santé et sécurité communautaire »,
- Centraliser à la fin de la sensibilisation les listes de présences des autorités contactés, autres documents techniques et supports.

Après l'activité

- Faire un rapport de l'activité,
- Créer une base de données des participants.

Ressources:

✓ Humaines

Elle est constituée par l'équipe du projet composé de

- l'environnementaliste de l'entreprise CEGELEC et le celui représentant de la mission de contrôle SOLENER Technologie
- Chef des villages
- Chefs religieux et coutumiers
- les « BadiènesGokh »
- et les présidents des GIE des femmes et associations des jeunes de la localité.

✓ Matériels

- Chaises + Table,
- Véhicule pour les déplacements
- Collation
- Frais de déplacement
- Etc

Date	Heure	Région	Département	Communes	Villages concernés	État des Travaux	
28/09/2022	10H	Kaolack	Kaolack	Ndiaffate	Ndiathiang Keur Samba Ndar Keur Bano Penda Bane Samane Dinguiraye Marone Dinguiraye Youssouf		
28/09/2022	15H		Nioro	Wack Ngouna	Kottineté Ngayenne Djim Wack Mbactio Médina Thiamène		
29/09/2022	10H		Nioro	Dabaly	Dabaly		
				Médina Sabakh	Médina Sabakh		
				Firgui	Firgui		
				Autres	Autres		

Date	Heure	Région	Département	Communes	Villages concernés	État des Travaux	
10/11/2022	10H	Factick	Foundiougne	Toubacouta	Bamako ; SanthieBena ; KeurSambel ; Keur Alioune Gueye ; Batama ; Taiba		
					Keur Saloum Ndiané	Keur Macoumba Souna ; Keur Thierno Ngalane ;	
				Nioro Alassane Tall	NdiayèneKad		
11/11/2022	10H		Fatick	Palmarin	PalmarinNgalou ; PalmarinNguethie ; Djiffer Sèsséne		
				LoulSèsséne	Boyard Took		

•Comment ses activités visent-elles à protéger les communautés ?

La sensibilisation pendant cette phase de construction a mis l'accent sur les mesures sécuritaires visant à éviter des incidents sur le site entre les engins en opération avec les communautés locales. Ce qui nous permet, d'avoir zéro incident majeur pouvant entraver l'évolution du projet. Les communautés locales sont invitées à donner leur appréciation sur le déroulement de la rencontre.

Nous abordons également le volet social et la lutte contre la propagation du Paludisme..., les IST et VIH ; le recrutement de la main d'œuvre local et non- discrimination du genre.

L'équipe a mis l'accent sur les points suivants :

- Le rappel des mesures sécuritaires à respecter par les populations notamment la non-occupation des emprises du projet par les populations,
- Le non-rapprochement des populations des zones d'opérations pendant les travaux de levage , de pose de poteaux ; une distance exigée hors zone est de 50m.

REPORTAGE DE PHOTOS DES SEANCES DE SENSIBILISATION	
Villages participants Préfecture de Toubacouta	 <p>Rencontre avec le Prefet de Toubacouta</p>
Bamako ; SanthieBena ; Keur Sambel ; Keur Alioune Gueye ; Batama ; Taiba	 <p>Commune de Toubacouta</p>
KeurMacoumbaSouna ; KeurThiernoNgalane ;	 <p>Communes de Keur Saloum Ndiané</p>

PalmarinNgalou ; PalmarinNguethie ; Djiffer Sesséne	 Commune de Palmarin
Boyard Took	 Commune de LoulSesséne
Kaolack	
Wackh Ngouna	 Commune de Wakh Ngouna
Nioro du rip Médina Sabakh Dabaly Firgui	 Commune de Nioro du rip

